Envoyé en préfecture le 11/07/2026
Reçu en préfecture le 11/07/2026
Publié le
ID : 037-213701543-20260709-037154064_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
Mardi 30 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :
27
Présents :
20
Représentés :
7
Mme Béatrice TILLIER a été désignée Secrétaire de Séance

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à l'espace Jean GUERAUD, en séance publique, sous la présidence de Mme Sylvie GINER, Maire.

Étaient présents :
Mme Sylvie GINER, Mme Nancy TEXIER, Mme Béatrice TILLIER, M. Martin GUIMARD, Mme Adeline AVELINE-ROULLAND, M. Ivan RABOUIN, Mme Chantal SAUVIN, M. Bernard FEMIAK, M. Hubert GIBLET, Mme Patricia BIETH, Mme Odette PERRIN, M. Christophe HOLUIGUE, M. Anthony GIRAULT, Mme Sandra LEVIEUGE, Mme Nathia PENNETIER, M. Cédric MELAY, Mme Hélène TANCHOUX, M. Vivien DUPUET, Mme Océane GENEST-CHARBONNEL, M. Jérémy ARCHAMBAULT.

Étaient absents représentés :
M. Éric RIVAL a donné pouvoir à M. Martin GUIMARD
M. Gérard BENARD a donné pouvoir à M. Ivan RABOUIN
Mme Frédérique SCHULLER a donné pouvoir à Mme Sylvie GINER
M. Laurent DUPONT a donné pouvoir à Mme Océane GENEST-CHARBONNEL
Mme Céline TOURNEMICHE a donné pouvoir à M. Christophe HOLUIGUE
Mme Ludivine FREVILLE a donné pouvoir à M. Vivien DUPUET
M. Nicolas CIROTTE a donné pouvoir à Mme Nancy TEXIER

Absents non représentés :

DELIBERATION : n°037 154 064 - 2026 – 4.2
RESSOURCES HUMAINES : Création d'emploi non permanent pour faire face à besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

EXPOSE DES MOTIFS– *Annexe 7*
Afin de faire face à un accroissement d'activité temporaire au sein du service entretien, il est proposé la création d'un poste contractuel à 35/35ème hebdomadaires d'une durée de 6 mois renouvelable 1 fois.
Les membres du Conseil Municipal sont appelés à émettre leur avis sur ce dossier.

DELIBERATION :

Vu l'article L.332-23 1° du Code Général de la fonction publique (ancienne loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 I, 1°),
Vu le dernier tableau des effectifs de la collectivité ;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir un adjoint technique territorial,
Vu les votes : POUR : 27, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Article 1 : De créer un emploi non permanent à 35/35ème pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Article 2 : Que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois renouvelable 1 fois.

Article 3 : Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice du 1er échelon du grade de recrutement.

Article 4 : De modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Article 5 : De préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme,
MONTBAZON, le 9 juillet 2026

Le Maire,
Sylvie GINER

Signé électroniquement par : Sylvie GINER
Date de signature : 11/07/2026
Qualité : Montbazon - Maire

La Secrétaire de séance,
Béatrice TILLIER

Signé électroniquement par : Béatrice TILLIER
Date de signature : 10/07/2026
Qualité : Montbazon - 3eme Adjoint